

Dossier d'adhésion 2025

Pièces à joindre au Dossier :

- Business Plan pour les sociétés n'ayant pas encore réalisé leur premier exercice
- Bilan, comptes de résultats et rapports de gestion des derniers exercices arrêtés pour les sociétés créées depuis moins de trois ans
- Bilan, comptes de résultats et rapports de gestion des 3 derniers exercices arrêtés pour les sociétés créées depuis plus de trois ans

Cadres réservés à la Fédération des élus des Entreprises publiques locales

Type de société :

- Société d'économie mixte Société d'économie mixte à opération unique
- Société publique locale Société publique locale d'aménagement

Nom de la Société :

.....
.....

- Développement économique
- Environnement (eau, déchets, énergie...)
- Immobilier d'entreprise
- Mobilité (transport et stationnement)
- Services à la personne
- Tourisme, Culture, Loisirs
- Autres services

.....
.....

Date de réception du dossier : ___ / ___ / ___

Date d'adhésion : ___ / ___ / ___

Pièces jointes :

- Business Plan
- Bilans
- Comptes de résultat
- Rapports de gestion
- Annexes

Bulletin d'adhésion

Je soussigné(e)¹,

Agissant es qualité :

Dont le sigle est² :

Dont le siège social est à :

Dont le capital social est de :

Déclare accepter l'adhésion de la société dénommée ci-dessus à la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (voir barème à nous retourner en précisant par une croix le niveau de barème correspondant à l'activité de la société).

Par cette adhésion la société s'engage à respecter et à mettre en application les principes affirmés dans la charte de déontologie adoptée par la Fédération des élus des Entreprises publiques locales et par conséquent, à suivre les recommandations formulées par la Fédération des élus des Entreprises publiques locales, notamment en matière juridique et comptable.

Je m'engage, es qualité où d'ordre et pour le compte de la Société, à observer les clauses statutaires, dont je déclare avoir pris connaissance.

Conformément aux statuts, la société s'engage à communiquer chaque année à la Fédération des élus des Entreprises publiques locales les documents sociaux approuvés par l'Assemblée générale de la société.

Fait à :, le

Le/La Président-e

(1) Indiquer le nom et le prénom du/de la Président(e) ou de son représentant.

(2) Indiquer le nom complet de la Société et retourner le questionnaire de recensement et le business plan (exercice non réalisé) ou le bilan et les comptes de résultats des derniers exercices (3 derniers pour les sociétés créées depuis plus de trois ans).

Questionnaire de Recensement ou de Mise à jour

À retourner à la **Fédération des élus des Entreprises publiques locales – 14 rue de la Tombe Issoire – 75014 PARIS**

À l'attention de la **Direction Animation et Développement**

Tel : 01-53-32-22-00 - E mail : adhesion@lesepl.fr

Nom de la Société :

Sigle :

Date de création :// **Capital** :€

S'agit-il d'une : création transformation dédoublement

Code SIREN : **Code NAF** :

Nombre de salariés permanents : **Temporaires** :

| Adresse du siège social | Adresse des bureaux |
|------------------------------------|---------------------|
| | |
| Tel : Fax : E mail société : | Tel : Fax : |

Nom et Prénom Président :

Fonction(s) élective(s) :

Email direct :

Est-il/elle Président-e Directeur-trice Général-e ? (/loi NRE) : oui non

Titre Nom et Prénom du Dirigeant (1) :

Email direct :

Titre Nom et Prénom du Dirigeant (2) :

Email direct :

Titre Nom et Prénom (autres) :

Email direct :

| Actionnaires Publics (collectivités) | Actionnaires privés et Actionnaires publics autres |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------|
|--------------------------------------|----------------------------------------------------|

Pour les sigles, merci de les développer sur une feuille annexe.

| | | | |
|---------|---|---------|---|
| | € | | € |
| | € | | € |
| | € | | € |
| | € | | € |
| | € | | € |
| | € | | € |
| | € | | € |
| | € | | € |
| | € | | € |
| | € | | € |
| Total : | € | Total : | € |

Activité de l'Epl - L'activité principale de l'Epl est : (1 seul choix)

- Culture
- Développement économique
- Environnement (eau, déchets, énergie...)
- Immobilier d'entreprise
- Loisirs
- Mobilité (transport et stationnement)
- Services à la personne
- Tourisme
- Autres services

Détail de l'activité principale :

.....

.....

Détail des activités secondaires :

.....

.....

.....

Nous vous rappelons que vous disposez à tout moment d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 06 janvier 1978). Pour l'exercer, adressez -vous à la Fédération des élus des Entreprises publiques locales, service Systèmes d'information, 46 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris ou à maj.donnees.epl@esepl.fr

BAREME
POUR LE CALCUL DES COTISATIONS 2025
Voté à l'assemblée générale
du 6 juillet 2023

Maintien du barème en Euros constants

Epl de Tourisme Culture et Loisirs

(En fonction du montant total du chiffre d'affaires de l'exercice précédent incluant les subventions d'exploitation et sur la base des comptes consolidés incluant les filiales)

| | | |
|----------------------------|-------|----------|
| - jusqu'à 400 000 € | | 1 545 € |
| - jusqu'à 600 000 € | | 2 050 € |
| - jusqu'à 800 000 € | | 2 520 € |
| - jusqu'à 1 000 000 € | | 3 110 € |
| - jusqu'à 1 500 000 € | | 3 685 € |
| - jusqu'à 2 000 000 € | | 4 490 € |
| - jusqu'à 2 900 000 € | | 5 045 € |
| - jusqu'à 3 800 000 € | | 5 665 € |
| - jusqu'à 5 000 000 € | | 6 365 € |
| - jusqu'à 6 300 000 € | | 6 955 € |
| - jusqu'à 7 600 000 € | | 7 515 € |
| - jusqu'à 11 400 000 € | | 8 110 € |
| - jusqu'à 15 200 000 € | | 8 730 € |
| - jusqu'à 20 000 000 € | | 9 485 € |
| - jusqu'à 25 000 000 € | | 10 305 € |
| - jusqu'à 30 000 000 € | | 11 510 € |
| - jusqu'à 35 000 000 € | | 12 995 € |
| - jusqu'à 38 750 000 € | | 14 515 € |
| - jusqu'à 42 500 000 € | | 16 040 € |
| - jusqu'à 50 000 000 € | | 19 275 € |
| - jusqu'à 60 000 000 € | | 21 825 € |
| - jusqu'à 75 000 000 € | | 25 785 € |
| - supérieur à 75 000 000 € | | 30 045 € |

Si votre société poursuit plusieurs activités, le barème applicable est celui correspondant à l'activité principale.